

2023-06-29-26 : Participation au GIEC Pays de la Loire

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf juin à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Jean-Pierre BOISNEAU, Joël ESNAULT, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Frédérique LEHON, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Jacques BONHOMMET, Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU, Patrice TROISPOILS, Pascal CHEVROLLIER, Marie-Claude HAMARD, Emmanuel CHARLES, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Juanita FOUCHER, Liliane LANDEAU, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER

Pouvoirs :

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Patrice TROISPOILS donne pouvoir à Yamina RIOU, Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE

Secrétaire de séance : Pascal CRUBLEAU

Membres en exercice :50
Membres présents :35
Pouvoirs :8
Quorum :26
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 23/06/2023
Date d'affichage: 12/07/2023

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230629-2023-06-29-26-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU le Plan Climat Air Energie Territorial de l'Anjou Bleu, et notamment l'action 3.2.2 « Sensibiliser les élus et techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques » ;

VU le Projet de territoire des Vallées du Haut-Anjou, et notamment l'axe 4.5 « Promouvoir une gouvernance responsable pour répondre aux défis économiques, écologiques, climatiques et démographiques du territoire »;

VU la Responsabilité Sociétale des Organisations, et notamment le principe d'action 2 « Garantir les conditions d'une gouvernance responsable » ;

VU l'avis favorable de la commission environnement du 12 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT que le Groupement Interdisciplinaire d'Experts sur le Climat (GIEC) en Pays de la Loire est un conseil scientifique placé sous l'autorité de l'établissement Grand Ouest de l'association Comité français pour le développement durable dit « Comité 21 », et qu'il poursuit les missions suivantes :

1. Vulgariser et approfondir les connaissances scientifiques sur la contribution des Pays de la Loire aux changements climatiques et ses impacts pour le territoire ;
2. Evaluer la vulnérabilité du territoire, des populations, des milieux naturels et des activités socio-économiques à ces changements ;
3. Informer les acteurs du territoire sur les évolutions du climat, les aider à identifier les mesures d'atténuation et d'adaptation les plus efficaces en proposant des méthodes et en veillant à l'impartialité des informations proposées.

CONSIDÉRANT que le GIEC Pays de la Loire réalise les activités suivantes :

1. La publication de rapports, d'études et/ou d'articles scientifiques pour appréhender les enjeux liés aux changements climatiques en Pays de la Loire ;
2. La diffusion des savoirs auprès des acteurs ligériens à travers l'organisation d'évènements qui seront également l'occasion

Accusé de réception en préfecture
49-2023-02304-2023-041976-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

de débattre sur les solutions à mettre en œuvre pour s'adapter aux évolutions climatiques.

CONSIDÉRANT que le programme d'activités du GIEC Pays de la Loire établi pour deux ans, est le suivant :

1. Après la publication de son premier rapport en juin 2022, les scientifiques du GIEC Pays de la Loire estiment nécessaire d'approfondir certaines connaissances scientifiques et notamment la **disponibilité des ressources en eau, la vulnérabilité des populations et la résilience des filières économiques** ;
2. En parallèle, le GIEC Pays de la Loire propose l'organisation d'une tournée régionale pour **sensibiliser et former les élus**, les chefs d'entreprises, les dirigeants associatifs et les enseignants du territoire.

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) est invitée à intégrer l'assemblée des partenaires et subventionner le fonctionnement du GIEC Pays de la Loire. A travers cette assemblée, les partenaires expriment leurs attentes et participent à la programmation des activités du GIEC Pays de la Loire dans le respect de son indépendance et de l'intérêt général. Ils prennent connaissance chaque année du bilan des activités réalisées, en vue de la poursuite ou de l'abandon de leur accompagnement financier. Les partenaires sont associés de manière privilégiée aux événements organisés par le GIEC Pays de la Loire. Ils ont accès au contenus des publications avant leurs diffusions officielles.

CONSIDÉRANT que le montant de subvention pour le fonctionnement du GIEC Pays de la Loire est fixé selon un barème annuel, soit un 1500 € pour la CCVHA en 2023 ; que cette contribution financière permettrait de mettre en place une formation régulière des élus et des agents de manière à améliorer la prise en compte des évolutions, des impacts et des solutions climatiques dans toutes les politiques publiques de la collectivité.

ENTENDU l'exposé de Madame GUICHARD, rapporteur,

Accusé de réception en préfecture 049-200071868-20230629-2023-06-29-26-DE Date de télétransmission : 12/07/2023 Date de réception préfecture : 12/07/2023
--

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'attribution d'une subvention de 1 500 € pour le GIEC Pays de la Loire pour l'exercice 2023 ;**
- **De participer à l'assemblée des partenaires du GIEC Pays de la Loire ;**
- **De mettre en place des formations auprès des élus et agents avec le GIEC ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

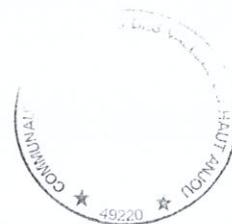
Fait et délibéré en séance
le 29 juin 2023
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Pascal Crubleau

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230629-2023-06-29-26-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023